

AGENT TECHNIQUE POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES	
DISPOSITIONS GENERALES	
	Contractuel Adjoint technique Filière technique – Catégorie C
Position organisationnelle : Le Maire ou son représentant La Directrice Générale des Services L'Agent	
Relations fonctionnelles Le Coordinateur du service - agents du service, usagers, parents, enfants, enseignants, donneur d'ordre, responsables de pôle	
Missions du poste :	
Activités principales Espaces verts : tonte, débroussaillage, taille, élagage, abattage, arrosage, nettoyage Divers : préparation et mise en place du matériel pour les manifestations de la commune ou des associations (élections, marché de Noël), signalisation...	
Activités ponctuelles : Travaux de bâtiment : peinture, plâtrerie, plomberie, menuiserie, serrurerie, petite maçonnerie, électricité... Interventions techniques : Entretien des voiries et réseaux (eaux et assainissement),	
Compétences et connaissances techniques requises : Permis B exigé Habilitations diverses souhaitées (électriques, conduite de nacelle, CACES) Connaissance et application des règles de sécurité	
Conditions et contraintes d'exercice : Travail seul ou en équipe – travail en intérieur et à l'extérieur par tous temps - respect des horaires - déplacements fréquents (à pieds ou motorisé) - pénibilité physique (station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé...) - Equipement de protection obligatoires et port de vêtements professionnels adaptés	
Horaires : Fixes	
Responsabilités – autonomie :	
Autonomie liée à l'exécution Prise d'initiative en cas d'intervention urgente Missions définies et évaluées par le surveillant de travaux bâtiment / espace verts Garant de la bonne réalisation des travaux dans sa ou ses spécialités	
Responsabilité dans l'utilisation et le stockage des produits dangereux ou polluants Une erreur peut avoir de graves conséquences tant pour l'agent, que ses collègues ou l'utilisateur. Un comportement déplacé vis-à-vis de ses collègues, de sa hiérarchie, des usagers (parents, enfants, enseignants, et autres intervenants), un mauvais entretien des bâtiments ou espaces extérieurs des locaux peuvent nuire à l'image de la collectivité, dont l'agent est un représentant.	
Savoir être : Autonomie, sens de l'écoute et de l'observation, rigueur, dynamisme, réactivité, bonne condition physique, maîtrise de soi, formation à la sécurité, goût du travail bien fait, esprit d'équipe, sens de l'initiative.	